

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Environ 60 % d'agents travaillent en présentiel soit 80 % de force de travail de la DGFIIP compte tenu des agents en télétravail. La DGFIIP assure 70 % des missions de niveau 2 et 30 % des missions de niveau 3 du PRA.

Les questions d'équipements et d'outils nécessaires au respect des principes sanitaires sont toujours d'actualité. La DG a reconnu que les prestations de nettoyage peuvent être améliorées.

Concernant le mouvement des contrôleurs, le but de la DG était d'arriver à réaliser ce mouvement de mutation dans le contexte particulier de la crise sanitaire. Le taux de satisfaction est de 63 % mais en baisse par rapport à l'année 2019. La promotion sur place reste à un niveau élevée (2/3). Pour la DG, toutes les priorités de conjoints ont été satisfaites. La DG a cherché un équilibre entre la satisfaction des agents, les besoins des services et le souhait de ne pas affecter les nouveaux contrôleurs en IDF. Pour la DG, les organisations syndicales peuvent toujours faire connaître des situations sociales particulières.

Pour la CFTC les mouvements génèrent des insatisfactions et des détresses. Le dispositif parfait n'existe pas. Le mouvement spécifique pour les contrôleurs stagiaires permet à ces derniers de connaître beaucoup plus tôt qu'auparavant leurs affectations. Beaucoup d'affectations insatisfaisantes sont générées par les manques d'effectifs provoquant une pénurie. Pour faire porter cette pénurie de façon équilibrée la direction Générale en fait une répartition sur l'ensemble des directions par un gel de postes. Cette situation empêche ainsi des collègues de rejoindre leur bassin de vie. Dans ce contexte les situations individuelles, handicap, situations sociales difficiles... doivent être appréhendées humainement et avec attention par la Direction générale dans le cadre des lignes directrices de gestion.

Concernant le report des congés 2019, le ministre a indiqué que les agents ne doivent pas les perdre. La déclinaison technique de ce principe à la DGFIIP n'est pas encore mise en place. La solution retenue par la DG permettra aux agents concernés de ne pas perdre ces jours.

Le déploiement de la prime COVID décidée par le gouvernement commence à créer des difficultés dans les directions. Les bénéficiaires doivent être recensés pour le 10 juin prochain au plus tard. Le DG a confirmé que les cadres ne sont pas exclus du dispositif. Le taux de 30 % est un plafond. Il ne doit pas y avoir de raisonnement par grade mais par collectif de travail mobilisé durant la crise sanitaire.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>